

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2438

12 novembre 2010

SOMMAIRE

ACTION OIL LUXEMBOURG Société Anonyme Holding	117017	Marcomard S.A.	117024
Aerlux	116979	N.A.P.I. Holding Société Anonyme Holding	116987
ALINVEST HOLDING Société Anonyme	117019	Narcando Holding Société Anonyme ...	116988
Altice VII S.à r.l.	117019	Neutral Holding S.A.	116979
AMARANTE HOLDING Société Anonyme	116981	Ocean Oil Construction and Services ...	117023
Ardour Fund	116993	Osteon International S.A.	116989
Bleue Etoile S.A.	116978	Pacato S.A., SPF	116984
Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding	116981	Parsifal S.A.	117017
CHARON HOLDING Société Anonyme	116991	Peri Société Anonyme Holding	116985
CHIOS Société Anonyme Holding	116983	ProLogis European Properties Fund II ..	116990
DAGON HOLDING Société Anonyme ..	117018	Promorobis S.A.	116991
Dairo Holding S.A.	117019	Promothermis S.A.	116994
DUCAT HOLDING Société Anonyme ..	117018	Real Estate Development S.A.	116987
Eagle Invest Holding S.A.	116989	Remus Holding S.A.	117018
Financière Palmere S.A.	116996	SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme)	116982
Fingest	116978	Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding	116988
Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l.	116996	Société Anonyme des Entreprises Minières	116980
Grissin S.A.	116979	Socoa International Holding S.A.	116989
Guliver Demografie Sicherheit	116986	Sofingea	116978
Guliver Demografie Wachstum	117022	S.P. Gen Lux S.A.	116989
Guliver Sicherheit	116986	Spirea Holding S.A.	116993
Guliver Wachstum	117022	Statuto Lux Holding S.à r.l.	117001
Indra Holding Société Anonyme	116984	Stentor Société Anonyme Holding	116981
Jarkride Holding Société Anonyme	117023	STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions	116985
Johnebapt Holding Société Anonyme ...	116987	Strategy Fund	117022
KADMOS Société Anonyme Holding ...	116996	Thule Holding Société Anonyme	116986
Kamen Société Anonyme Holding	116991	TITAN Société Anonyme Holding	116983
Life One	116982	Tourimonta Holding S.A.	116985
Luxshipping S.A.	117024	Vivimus Holding S.A.	116983
Luxvest Holding S.A.	116984	Wolverton Mountain Holding S.A.	116986
Magna Holding Société Anonyme	117024	W & W International Funds	116986
Magna Holding Société Anonyme	116988		

Bleue Etoile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 94.100.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 décembre 2010 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2^{ème} étage) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de Monsieur Sébastien Gravière, Monsieur Marc Koeune, Madame Andrea Dany, Madame Nicole Thommes de leurs mandats d'administrateur et de la société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010144838/693/25.

Sofingea, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 109.164.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra dans les locaux de la BGL BNP PARIBAS S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG, le mardi 30 novembre 2010 à 12.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010146760/546/18.

Fingest, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 109.163.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra dans les locaux de la BGL BNP PARIBAS S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG, le mardi 30 novembre 2010 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 30 juin 2010;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 30 juin 2010;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;

4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010146761/546/18.

Aerlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 67.091.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra dans les locaux de la BGL BNP PARIBAS S.A., 27, avenue Monterey, L-2163 LUXEMBOURG, le mardi 30 novembre 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010146762/546/17.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 7 décembre 2010 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010148087/322/16.

Neutral Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude de Me HELLINCKX, notaire, en date du 29 novembre 2010 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société de «NEUTRAL HOLDING S.A.» en «NEUTRAL HOLDING S.A. SPF».
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il existe une société anonyme (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

3. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.»
4. Transfert de l'adresse du siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010148088/41.

Société Anonyme des Entreprises Minières, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.016.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2010 n'ayant pu se tenir faute de quorum,
Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 12 décembre 2010 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
2. Changement de la dénomination de la société en "S.A.D.E.M. SA, Société Anonyme des Entreprises Minières, SPF" et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:
« La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.
4. Refonte des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010149237/755/40.

AMARANTE HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 33.893.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Amarante Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149238/1031/16.

C.R.E.F.A. Société Anonyme Holding, Canadian Real Estate and Finance Agency Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 20.052.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en C.R.E.F.A. Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149240/1031/17.

Stentor Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 53.425.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Stentor Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149241/1031/16.

SEDIC S.A. (Société Européenne pour le Développement de l'Industrie et du Commerce, Société Anonyme), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 25.954.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en SEDIC Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149243/1031/17.

Life One, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.356.

Hiermit wird mitgeteilt, dass die

ORDENTLICHE JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Anteilhaber der Life One SICAV ("die Gesellschaft") am 3. Dezember 2010 um 11.00 Uhr MEZ am Gesellschaftssitz 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg stattfinden wird, um die folgenden Angelegenheiten zu erörtern und darüber abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrats und der Abschlussprüfer sowie Verabschiedung des Jahresabschlusses und der Verwendung der Erträge (ggf.) für das Geschäftsjahr bis 30. April 2010.
2. Entlastung des Verwaltungsrats von seiner Verantwortung für alle Maßnahmen, die im Rahmen seines Mandates während des Geschäftsjahres bis 30. April 2010 ergriffen wurden.
3. Wiederwahl von Herrn Gerrit Weber als Verwaltungsratsmitglied.
4. Ko-Optierung von Herrn Jean-Christoph Arntz mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg sowie von Herrn Daniel Lehmann mit Berufsanschrift Mainzer Landstrasse, 11-13, 60329 Frankfurt, Deutschland, als Verwaltungsratsmitglieder.
5. Wiederwahl von BDO Audit, Luxemburg, zum Abschlussprüfer.
6. Beschluss über sonstige Angelegenheiten, die ordnungsgemäß auf der Versammlung vorgebracht werden.

Abstimmung:

Die Beschlüsse auf der Tagesordnung können ohne Quorum mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden.

Abstimmungsregelung:

Zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind Anteilhaber, die dem Administrator Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg bis spätestens zum Geschäftsschluß des 30. November 2010 eine Bestätigung ihres Depotinstituts vorlegen können, aus der die Anzahl der Anteile im Besitz des Anteilhabers hervorgeht, einschließlich einer Bestätigung, dass die Anteile bis zum Tag nach der Versammlung der Anteilhaber gesperrt sind.

Alle Anteilhaber, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es ordnungsgemäß ausgefüllt und eigenhändig vom ernennenden Anteilhaber oder von dessen Bevollmächtigtem unterzeichnet wird (oder, falls der Stellvertreter von einer Gesellschaft ernannt wird, mit dem Firmensiegel oder der Unterschrift eines ordnungsgemäß bevollmächtigten Angestellten versehen ist) und bis spätestens zum Geschäftsschluß des 30. November 2010 beim Administrator Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg eingegangen ist.

Vollmachtsformulare erhalten eingetragene Anteilhaber beim Administrator Allianz Global Investors Luxembourg S.A., 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg. Eine zum Stellvertreter ernannte Person muss kein Anteil-

linhaber der Gesellschaft sein. Durch die Ernennung eines Stellvertreters ist ein Anteilhaber nicht von der Teilnahme an der Versammlung ausgeschlossen.

Luxemburg, November 2010.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010149242/755/43.

Vivimus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 107.064.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Vivimus Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société ;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149244/1031/16.

TITAN Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.613.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Titan Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société ;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149246/1031/16.

CHIOS Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.007.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Chios Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149247/1031/16.

Luxvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.313.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Luxvest Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010149248/1031/15.

Indra Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Indra Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010149249/1031/16.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 11 novembre 2010 à 11.45 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 décembre 2010 à 10.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 450.000 (Euros quatre cent cinquante mille) pour le ramener du montant de EUR 500.000,- (Euros cinq cent mille) à EUR 50.000 (Euros cinquante mille), par remboursement du montant de EUR 450.000 aux actionnaires et par réduction de la valeur nominale de EUR 250 à EUR 25 par action,
2. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010149254/755/20.

STENTOR Société Anonyme Holding et Cie, Société en commandite par actions, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.163.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Stentor et Cie Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149250/1031/17.

Peri Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.489.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en PERI Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149251/1031/16.

Tourimonta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.516.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu le lundi 22 novembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société qui sera désormais conçu comme suit:
«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.
La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»
2. Modification de la dénomination sociale de la société en TOURIMONTA HOLDING S.A.-SPF.
3. Refonte complète des statuts.

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142220/34/21.

Thule Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Thule Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010149252/1031/16.

Wolverton Mountain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 61.530.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Wolverton Mountain Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2010149253/1031/16.

**Guliver Demografie Sicherheit, Fonds Commun de Placement,
(anc. Guliver Sicherheit).**

Le règlement de gestion de Guliver Demografie Sicherheit a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144746/11.

(100165556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

W & W International Funds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de W & W INTERNATIONAL FUNDS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144748/10.

(100165558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Johnebapt Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 32.872.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Johnebapt Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149255/1031/16.

N.A.P.I. Holding Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en N.A.P.I. Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149256/1031/16.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 22 novembre 2010 à 14.00 heures en l'Etude Tabery & Wauthier, 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société avec suppression de toute référence à la qualité de société holding régie par la loi du 31 juillet 1929 notamment à l'article 1^{er} des statuts et changement de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.
Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet».

2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142979/322/29.

S.A.F.E. S.A.H., Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en S.A.F.E. Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149257/1031/17.

Narcando Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 73.515.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Narcando Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149258/1031/16.

Magna Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Magna Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149259/1031/16.

Socoa International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 39.380.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en SOCOA International Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149260/1031/16.

Eagle Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 45.167.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Eagle Invest Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149261/1031/16.

**Osteon International S.A., Société Anonyme,
(anc. S.P. Gen Lux S.A.).**

Siège social: L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 128.146.

L'an deux mil dix, le dix-neuf août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «S.P. GEN LUX S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 128.146, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1411 du 10 juillet 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gaëtan A.J. Borremans, administrateur de société, demeurant à B-3010 Kessel-Lo, qui assume également la fonction de scrutateurs.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nicole Borremans-Roelants, administrateur de société, demeurant à B-3010 Kessel-Lo.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination sociale en OSTEON INTERNATIONAL S.A.
2. Transfert du siège social à L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.
3. Modifications afférentes de l'article 1^{er} des statuts.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en OSTEON INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-9533 Wiltz, 2, rue de l'Industrie.

Troisième résolution

L'assemblée décide en conséquence des résolutions qui précèdent de modifier les 1^{er} et 2^{ème} alinéas de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination OSTEON INTERNATIONAL S.A. Le siège social est établi à Wiltz.»

Suite au transfert du siège social l'article 8 des statuts est modifié comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. A. J. BORREMANS, N. BORREMANS-ROELANTS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2010. Relation: LAC/2010/37309. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010133467/60.

(100152123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ProLogis European Properties Fund II, Fonds Commun de Placement.

The amendment agreement to the management regulations with respect to the fund ProLogis European Properties Fund II has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

La modification du règlement de gestion concernant le fonds commun de placement ProLogis European Properties Fund II a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

PROLOGIS MANAGEMENT II S. À R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010146680/13.

(100168019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

CHARON HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 51.034.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Charon Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149262/1031/16.

Kamen Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 19.286.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Kamen Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149263/1031/16.

Promorobis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 96.534.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PROMOROBIS S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 96.534, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1214 du 18 novembre 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 350.000 (trois cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 3.500.000 (trois millions cinq

cent mille euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à F-75009 Paris, 46, rue de Provence.
2. Adoption par la société de la nationalité française, transformation de la société en société à responsabilité limitée, modification de la dénomination de la société en «PROMOROBIS» et adoption des statuts modifiés de la société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française, le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes.
3. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.
4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination du gérant et fixation de ses pouvoirs.
5. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
6. Pouvoirs à conférer afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en France pour organiser et officialiser ce transfert.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2 avenue Charles de Gaulle à F-75009 Paris, 46, rue de Provence et de faire adopter par la Société la nationalité française, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce de Paris.

L'Assemblée constate avoir reçu l'accord de l'obligataire unique en rapport avec le changement envisagé.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en France et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en France étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

Deuxième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée de droit français sans modification des écritures comptables et de modifier la dénomination de la société en «PROMOROBIS».

Troisième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée pour les mettre en concordance avec la législation française.

Un exemplaire des nouveaux statuts, dont les actionnaires déclarent avoir une parfaite connaissance, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, l'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Paul RADAT, né le 8 août 1927 à Colmar, demeurant à F-85000 La Roche sur Yon, 55, rue de la Suifferie, en qualité de gérant de la société sous sa nouvelle forme.

En sa qualité de gérant, Monsieur Paul RADAT disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Sixième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de procéder à la radiation de la Société du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Paul RADAT, prénommé, avec faculté de délégation, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris en France, et de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, avec faculté de délégation, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base des documents d'inscription de la Société en France délivrés par les autorités compétentes françaises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, S. BOULARD, A. UHL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13082. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010145448/103.

(100166888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Ardour Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung des Verwaltungsreglement, in Kraft getreten am 17. September 2010, für den Fonds Ardour Fund wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. November 2010.

Alceda Fund Management S.A.

Référence de publication: 2010147413/10.

(100169143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Spirea Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en SPIREA Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149264/1031/16.

Promothermis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.358.

L'an deux mille dix, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «PROMOTHERMIS S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25.358, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 82 du 3 avril 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 28 juillet 2004, publié au Mémorial numéro 1008 du 9 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 750 (sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.290 (mille deux cent quatre-vingt-dix euros), représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 967.500 (neuf cent soixante-sept mille cinq cents euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à F-75009 Paris, 46, rue de Provence.
2. Adoption par la société de la nationalité française, transformation de la société en société à responsabilité limitée, modification de la dénomination de la société en «PROMOTHERMIS» et adoption des statuts modifiés de la société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, et ce, en vue de les rendre conformes à la législation française, le tout sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes.
3. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.
4. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, nomination du gérant et fixation de ses pouvoirs.
5. Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
6. Pouvoirs à conférer afin d'accomplir toutes les démarches nécessaires au Luxembourg et en France pour organiser et officialiser ce transfert.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à F-75009 Paris, 46, rue de Provence et de faire adopter par la Société la nationalité française, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société auprès du Registre de Commerce de Paris.

L'Assemblée constate avoir reçu l'accord de l'obligataire unique en rapport avec le changement envisagé.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existants.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;
- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;
- que le transfert du siège social en France et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en France étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

Deuxième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée de droit français sans modification des écritures comptables et de modifier la dénomination de la société en «PROMOTHERMIS».

Troisième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social de la société auprès des autorités françaises compétentes, l'Assemblée décide d'adopter article par article puis dans leur ensemble les statuts modifiés de la Société sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée pour les mettre en concordance avec la législation française.

Un exemplaire des nouveaux statuts, dont les actionnaires déclarent avoir une parfaite connaissance, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France, l'Assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de nommer Monsieur Paul RADAT, né le 8 août 1927 à Colmar, demeurant à F-85000 La Roche sur Yon, 55, rue de la Suifferie, en qualité de gérant de la société sous sa nouvelle forme.

En sa qualité de gérant, Monsieur Paul RADAT disposera des pouvoirs les plus étendus pour représenter la société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

Sixième résolution

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en France et de l'adoption des nouveaux statuts de la société, l'Assemblée décide de procéder à la radiation de la Société du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Paul RADAT, prénommé, avec faculté de délégation, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris en France, et de l'accomplissement de toutes les formalités requises.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur d'une expédition des présentes, avec faculté de délégation, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive sur base des documents d'inscription de la Société en France délivrés par les autorités compétentes françaises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. PONSARD, S. BOULARD, A. UHL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2010. Relation: EAC/2010/13081. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010145449/106.

(100166909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Financière Palmere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 50.254.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Financière Palmère Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149265/1031/16.

KADMOS Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 83.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Kadmos Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149266/1031/16.

Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 148.314.

In the year two thousand and ten, on the fourth of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

1. ARBA PARTNERS L.P., incorporated under the laws of the United States of America, with its registered seat at 2584 NW 64th Blvd, Boca Raton, FL 33496, County of Palm Beach, Florida, USA, entered into the commercial register maintained under the number 981203008-2901253;
2. NORDMAN CAPITAL PARTNERS, LLC, incorporated under the laws of the United States of America, with its registered seat at 30 North Lasalle Street, Suite 4100, Chicago, Illinois 60602, USA, entered into the commercial register maintained under the number 0288677-4;
3. Golub Gethouse Capital Management Ltd, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 257212;
4. Salimondi Holdings Limited, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 221074;
5. Tahiti Investments PCC Limited, incorporated under the laws of Guernsey, with its registered seat at PO Box 100, Sydney Vane House, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL, entered into the commercial register maintained under the number 49922;

6. GFIP II LLC, incorporated under the laws of the United States of America, with its registered seat at 625 North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Cook County, Illinois, USA, entered into the commercial register maintained under the number 0220347-2;

7. Poltel Communications Limited, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at 199 Arch. Makarios III Avenue, Neocleous House, Limassol, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 102595;

8. TEAMARA LIMITED, incorporated under the laws of Cyprus, with its registered seat at Themistolki Dervi 46, Medcon tower, 7th Floor, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, entered into the commercial register maintained under the number HE 251795;

9. A.Y.A. PARIS HOLDINGS Ltd, incorporated under the laws of Israel, with its registered seat at 1 Hahagana, 55905 Kfar Azar, Israel, entered into the commercial register maintained under the number 514231414;

10. Jerzy Andrzej STARAK, residing at Le Manoir, Route Suisse, CH1195 Dully;

11. Christian SULLIVAN, residing at 1, Morton Square #8CW, New York, NY 10281, USA;

12. Stefan BÖTTCHER, residing at Dorsetts, Grassy Lane, Sevenoaks, Kent, TN13 1PL, United Kingdom;

All parties here above mentioned are duly represented by Mr. Onno Bouwmeister, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties being all partners of Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number RCS B 148 314 incorporated pursuant to a notarial deed on 18 September 2009, and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* ("Mémorial C"), number 2020, dated 15 October 2009.

The articles of association of the Company were last amended for the last time on 11 February 2010 pursuant to a notarial deed of published the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* ("Mémorial C"), number 876, dated 22 April 2010.

The general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,161,000.- (one million one hundred and sixty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, and 11,300 (eleven thousand three hundred) Class B shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, up to EUR 4,460,700.- (four million four hundred and sixty thousand seven hundred euro) through the issuance of 32,997 (thirty-two thousand nine hundred and ninety-seven) new Class B shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euro).

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by a part contribution in cash and a contribution kind

3. Acceptance by the managers of the Company.

4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company

5. Miscellaneous

The appearing parties representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the partners decides to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,161,000.- (one million one hundred and sixty-one thousand euro), represented by 310 (three hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, and 11,300 (eleven thousand three hundred) Class B shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each, up to EUR 4,460,700.- (four million four hundred and sixty thousand seven hundred euro) through the issuance of 32,997 (thirty-two thousand nine hundred and ninety-seven) new Class B shares having a par value of EUR 100.- (one hundred euro).

Second resolution

It is decided to accept the subscription of 32,997 (thirty-two thousand nine hundred and ninety-seven) new Class B shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares by contributions in cash and in kind as detailed below:

Subscription - Payment

Thereupon intervenes:

1. ARBA PARTNERS L.P., prenamed,

declares to subscribe for 1,752 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,
2. NORDMAN CAPITAL PARTNERS, LLC, prenamed,

declares to subscribe for 2,336 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,
3. Salimondi Holdings Limited, prenamed,

declares to subscribe for 1,168 new class B shares and to have them fully paid up by irrevocable waiver of a receivable against the Company, the receivable being waived up to the amount equivalent to 116,800 EUR.

4. Tahiti Investments PCC Limited, prenamed,

declares to subscribe for 2,920 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

5. GFIP II LLC, prenamed,

declares to subscribe for 2,336 new class B shares and to have them fully paid up by irrevocable waiver of a receivable against the Company, the receivable being waived up to the amount of 233,600 EUR.

6. Poltel Communications Limited, prenamed,

declares to subscribe for 1,752 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

7. TEAMARA LIMITED, prenamed,

declares to subscribe for 11,681 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

8. A.Y.A. PARIS HOLDINGS Ltd, prenamed,

declares to subscribe for 2,920 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

9. Mr Jerzy Andrzej STARAK, prenamed,

declares to subscribe for 1,460 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

10. Christian SULLIVAN, prenamed,

declares to subscribe for 2,920 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

11. Stefan BÖTTCHER, prenamed,

declares to subscribe for 1,752 new class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

The proof of the total payment in cash of EUR 2,949,300.-has been given to the undersigned, who expressly acknowledges it, by a bank certificate.

The evidence of the existence and of the amount of the receivables has been given to the undersigned notary by a certificate of the manager of the Company and by a statement of account. These documents will remain attached to the present deed.

Manager's intervention

Thereupon intervenes Cezary Jarzabek sole manager of the Company and here represented by Mr. Onno Bouwmeister, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal which will remain here annexed, who declares:

"Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contributions in kind, Cezary Jarzabek expressly agrees with the description of the contributions in kind, with their valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment."

Third resolution

The general meeting of partners decides that, further to the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company is modified and now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at 4,460,700.-(four million four hundred and sixty thousand seven hundred euro) represented by 310 (three hundred and ten) Class A shares with a par value of EUR 100.-(one hundred euro) each and 44,297 (forty-four thousand two hundred and ninety-seven) Class B with a par value of EUR 100.-(one hundred euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3,200.-

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. ARBA PARTNERS L.P., constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2584 NW 64th Blvd, Boca Raton, FL 33496, Conté Palm Beach, Floride, USA, enregistrée au registre commercial sous le numéro 981203008-2901253;
 2. NORDMAN CAPITAL PARTNERS, LLC, constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 30 North Lasalle Street, Suite 4100, Chicago, Illinois 60602, USA, enregistrée au registre commercial sous le numéro 0288677-4;
 3. Golub Gethouse Capital Management Ltd, constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social au Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Chypre, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 257212;
 4. Salimondi Holdings Limited, constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social au Gr. Xenopoulou, 17 P.C. 3106, Limassol, Chypre, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 221074;
 5. Tahiti Investments PCC Limited, constituée sous les lois de Guernsey, ayant son siège social au PO Box 100, Sydney Vane House, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 3EL, enregistrée au registre commercial sous le numéro 49922;
 6. GFIP II LLC, constituée sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 625 North Michigan Avenue, Suite 2000, Chicago, Cook County, Illinois, USA, enregistrée au registre commercial sous le numéro 0220347-2;
 7. Poltel Communications Limited, constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social au 199 Arch. Makarios III Avenue, Neocleous House, Limassol, Chypre, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 102595;
 8. TEAMARA LIMITED, constituée sous les lois de Chypre, with its registered seat at Themistolki Dervi 46, Medcon tower, 7th Floor, P.C. 1066, Nicosia, Cyprus, enregistrée au registre commercial sous le numéro HE 251795;
 9. A.Y.A. PARIS HOLDINGS Ltd, constituée sous les lois d'Israël, with its registered seat at 1 Hahagana, 55905 Kfar Azar, Israël, enregistrée au registre commercial sous le numéro 514231414;
 10. Mr Jerzy Andrzej STARAK, demeurant à Le Manoir, Route Suisse, CH-1195 Dully;
 11. Mr Christian SULLIVAN, demeurant à 1, Morton Square #8CW, New York, NY 10281, USA;
 12. Mr Stefan BÖTTCHER, demeurant à Dorsetts, Grassy Lane, Sevenoaks, Kent, TN13 1PL, Royaume-Uni;
- tous dûment représentés par Mr. Onno Bouwmeister, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants étant les associés de Golub Gethouse Property Opportunity Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 148 314 constituée par acte notarié en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 2020 en date du 15 octobre 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 11 février 2010 par acte notarié, publié au Mémorial C, numéro 876, en date du 22 avril 2010.

L'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.161.000,-(un million cent soixante et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, et 11.300 (onze mille trois cents) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, à un montant EUR 4.460.700,-(quatre millions quatre cent soixante mille sept cents euros), par l'émission de 32.997 (trente deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales de class B d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.
 2. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les actions nouvelles par une part apport en espèce et d'autre part par apport en nature.
 3. Acceptation par les gérants de la Société.
 4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société.
 5. Divers
- L'assemblée générale des associés, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.161.000,-(un million cent soixante et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, et 11.300 (onze mille trois cents) parts sociales

de classe B ayant une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune, à un montant EUR 4.460.700,-(quatre millions quatre cent soixante mille sept cents euros), par l'émission de 32.997 (trente deux mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales de class B d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des 32.997 (trente-deux mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune avec les mêmes droits et devoirs que les parts sociales de Classe B existantes payées par apports en numéraire et en nature comme détaillé ci-dessous.

Souscription – Libération

Sont alors intervenus:

1. ARBA PARTNERS L.P., préqualifiée,
a déclaré souscrire à 1.752 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire
2. NORDMAN CAPITAL PARTNERS, LLC, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 2.336 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire
3. Salimondi Holdings Limited, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 1.168 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance contre la Société à concurrence d'un montant équivalent à EUR 116.800.
4. Tahiti Investments PCC Limited, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 2.920 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire
5. GFIP II LLC, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 2.336 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance contre la Société à concurrence d'un montant équivalent à un montant de EUR 233.600.
6. Poltel Communications Limited, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 1.752 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire.
7. TEAMARA LIMITED, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 11.681 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire.
8. A.Y.A. PARIS HOLDINGS Ltd, préqualifiée,
a déclaré souscrire à 2.920 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire.
9. Monsieur Jerzy Andrzej STARAK, prénommé,
a déclaré souscrire à 1.460 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire.
10. Monsieur Christian SULLIVAN, prénommé,
a déclaré souscrire à 2.920 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire.
11. Monsieur Stefan BÖTTCHER, prénommé,
a déclaré souscrire à 1.752 nouvelles parts de Catégorie B et les libérer intégralement par apport en numéraire.

La preuve du paiement total en numéraire EUR 2,949,300.-a rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément, par un certificat bancaire.

La preuve l'existence et de la valeur des créances converties a été donnée au notaire soussigné par un certificat de la gérance de la Société et par un état comptable. Ces documents resteront annexés aux présentes.

Intervention du gérant.

Est alors intervenu Cezary Jarzabek, gérant unique de la Société, ici représenté par Monsieur Onno Bouwmeister, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée qui déclare:

«Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Cezary Jarzabek marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de EUR 4.460.700,-(quatre millions quatre cent soixante mille sept cents euros), représenté par 310 (trois cent dix) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune et de 44.297,-(quarante quatre mille deux cent quatre-vingt dix-sept) parts sociales de Classe B d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euros) chacune."

117001

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué environ à EUR 3.200.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. BOUWMEISTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2010. Relation: LAC/2010/35720. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134002/254.

(100152739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

On 8 November 2010,

The board of managers of Statuto Lux Holding S.à r.l. ("Statuto Lux" or the "Demerged Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 95326 and having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

has decided to submit to the its sole shareholder the approval of this:

DEMERGER PLAN

The board of managers has prepared the following demerger plan for the partial demerger of the company (the "Demerger") pursuant to Section XV (Demergers) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the "Law").

1. The companies involved in the Demerger. Statuto Lux is a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 95326 and having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Statuto Lux has a share capital of EUR 12,500 represented by 500 shares having a par value of EUR 25 each.

Statuto Lux intends to partially demerge by incorporating two new entities in accordance with articles 286 and following of the Law.

The Demerger shall take place by Statuto Lux transferring part of its assets and liabilities to the following two new Luxembourg société à responsabilité limitée (the "New Entities"):

- Statuto Lux Holding RE S.à r.l. ("Statuto RE"), a société à responsabilité limitée to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which will have its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Hockney Holding S.à r.l. ("Hockney"), a société à responsabilité limitée to be incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which will have its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statuto Lux shall continue to exist with the remaining assets and liabilities in accordance with article 288 of the Law.

The drafts articles of incorporation of the New Entities are set out in sections 11 and 12 of this demerger plan.

2. Background information on the Demerger. At the date of adoption of this demerger plan, a merger plan has been filed for the implementation of a cross-border merger (the "Merger") between Statuto Lux and its sole shareholder, Winchester Managers Limited ("Winchester"), whereby Winchester will be absorbed by Statuto Lux so that all assets and liabilities of Winchester shall be transferred to Statuto Lux. The Demerger described in this demerge plan shall take place shortly after the implementation of the Merger.

Upon the effective date of the Demerger, part of the assets and liabilities of Statuto Lux shall be automatically transferred to the New Entities, and Statuto Lux shall continue to exist with part of its current assets and liabilities.

The rationale for the proposed demerger is to:

1. reduce the Statuto group ("Group") structure complexity;
2. reduce functional duplication within the Group; and
3. rationalize the chain of control of the Group.

3. Description and allocation of the assets and liabilities of the Demerged Company

The Demerged Company shall transfer part of its assets and liabilities to the New Entities. The allocation is based on a balance sheet of the Demerged Company as at 30 September 2010 (the "Closing Balance Sheet") which takes into account the post-Merger situation of the Demerged Entity as the Demerger will be implemented shortly after the Merger described in section 2.

The allocation of the assets and liabilities of the Demerged Company will be made as follows:

	Statuto Lux Holding RE S.à r.l. EUR	Statuto Lux Holding S.à r.l. EUR	Hockney Holding S.à r.l. EUR
ASSETS			
Participations			
Kimberworth International B.V.		1.179.089	
Michele Amari S.r.l.	39.043.744		
PDM B S.r.l.		9.578.511	
PDM D S.r.l.		9.947.477	
Sesto S.r.l.		11.250.000	
Continental Investments S.A.	31.000		
RE Europe Circle S.A.	31.000		
Investi RE S.r.l.	129.200		
Resitalia Equity S.à.r.l.			1
Rei Finance B.V.		25.000	
Statuto US Holding L.L.C.		26.637.377	
White Night S.A.		34.500	
Citio S.a.r.l.		1	
Statuto Capital S.à r.l.		90.000	
L&L Luxury Good S.A.	200.000		
Statuto Fondi Immobiliari SGR S.p.A.	75.000		
MDP Management S.r.l.	50.000		
Brera Management S.r.l.	100.200		
Hockney Finance S.à r.l.			15.000
Invest Club One S.p.A.		61.400.000	
Duomo Management	10.000		
Fondo Platone	4.992.568		
Fondo Orazio	20.337.603		
Fondo Petronio		234.194	
Equinox II S.C.A.	3.165.345		
Total	68.165.660	120.376.149	15.001
Receivable			
Loan Fondo Platone	118.881		
Loan Fondo Orazio	431.904		
Loan Citio S.a.r.l.		593.075	
Loan Resitalia Equity S.a.r.l.			11.633.066
Loan Statuto Capital S.à r.l.		23.713.325	
Loan Lomazzo S.r.l.			4.165.748
Loan Resitalia S.r.l.			25.500
Deposit L&L Luxury Goods SA	47.631.496		
Loan Continental Investment S.A.	930.017		
Loan Re Europe S.A.	934.517		
Loan Michele Amari S.r.l.	26.764.140		
Current account MDP Management S.r.l.	170.869		
Loan Hockney Finance S.à r.l.			5.689.900

Current account Brera Management S.r.l.	25.753		
Current Account Statuto US Holding L.L.C.		19.577	
Loan Morumbi S.A.		4.807.759	
Loan Benvolio S.A.		1.073.726	
Receivable Duomo S.r.l.		342.838	
Total	<u>77.007.577</u>	<u>30.550.300</u>	<u>21.514.214</u>
Cash at bank			
ING		14.080	
Privatebank AG		9.515	
Cash		1	
Cash to receive from Blackfriars		68	
Total	<u>0</u>	<u>23.664</u>	<u>0</u>
TOTAL ASSETS	<u>145.173.237</u>	<u>150.950.113</u>	<u>21.529.215</u>
LIABILITIES			
Provision			
Tax provision		2.723.766	
Other provisions		150.019	
Total	<u>0</u>	<u>2.873.785</u>	<u>0</u>
Payable			
Loan PDM B S.r.l.		5.110.427	
Loan PDM D S.r.l.		5.093.686	
Loan Sesto S.r.l.		5.568.769	
Loan Regent Properties S.n.c.		53.917.262	
Rei Finance BV		54.629.254	
Parco Dei Merlici Srl Minimum Guaranteed		91 503 971	
Loan Invest Club One		556.490	
Current Account Investi Re S.r.l.	66.790		
Loan Kimberworth International B.V.		9.065.153	
Michele Amari S.r.l.	494.550		
Derilca S.r.l.	3.783.175		
Ghetaldi S.r.l.		31.912	
Società Recupero Navigli S.r.l.		57.284	
Suppliers		553.542	
Taxes on salaries		9.895	
Immobilia Re S.r.l.		3.000.000	
Immobilia Re S.r.l. Minimum Guaranteed		31 419 342	
Loan Richelieu S.à r.l.		1.652.333	
Total	<u>4.344.515</u>	<u>262.169.320</u>	<u>0</u>
TOTAL LIABILITIES	<u>4.344.515</u>	<u>265.043.105</u>	<u>0</u>
TOTAL NET EQUITY	<u>140.828.722</u>	<u>-114.092.992</u>	<u>21.529.215</u>

Any asset or liability not allocated or not described in this demerger plan will remain with Statuto Lux.

4. Consideration. In consideration for the transfer of assets and liabilities to the New Entities, such entities will issue the following shares to the sole shareholder of Statuto Lux and will increase their share premium account as follows:

- Statuto RE: share capital of EUR 12,500 represented by 500 shares having a par value of EUR 25, with a share premium of EUR 140,816,222; and

- Hockney Holding: share capital of EUR 12,500 represented by 500 shares having a par value of EUR 25, with a share premium of EUR 21,516,715.

The share exchange ratio is based on the book values of the assets and liabilities transferred to the New Entities.

As a consequence of the Demerger the sole shareholder of the Demerger Company will be the sole owner of the New Entities and the shares issued to the sole shareholder of Statuto Lux will be registered in the shareholder's register of the New Entities.

The new shares will carry the right to vote and to participate in the profits of the New Entities as from the date of their issuance.

5. The date on which the rights and Obligations transferred by Statuto Lux will be included in the accounts of the New Entities. The Demerger shall be effective for accounting purposes as of the effective date of the Demerger, from which date the rights and obligations transferred to the New Entities will be regarded as having been transferred to the New Entities.

6. Effective Date of the Demerger. The Demerger shall be effective between the parties when the decision to proceed to the Demerger will have been adopted by the sole shareholder of the Demerged Company.

The demerger will be effective towards third parties following the publication in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of the resolutions of the sole shareholder of the Demerged company approving the Demerger.

7. Special rights and Advantages. The Demerged Company has not issued (i) securities other than shares or (ii) shares with special rights, so that no special rights or advantages may be granted in this respect by the Demerged Entity in connection with the Demerger.

Furthermore, no special rights or advantages shall be granted to members of the administration and management bodies of the Demerged Company.

8. Employee Involvement. The Demerged Company has two employees.

The employees of the Demerged Company have been duly informed of the demerger plan and the contemplated demerger, including its consequences. The Demerger will have no impact on the situation of these employees.

9. Independent experts. In accordance with Article 296 (1) of the Law, the sole shareholder of the Demerged Company has waived the requirement of a report of independent expert on the demerger plan.

10. Report of the management on the Demerger. In accordance with Article 296 (2) of the Law, the sole shareholder of the Demerged Company has waived the requirement of a report of the board of managers of the Demerged Company on the demerger plan.

11. Articles of association of Statuto RE.

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Statuto Lux Holding RE S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital – Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount

to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto. "

12. Articles of association of Hockney.

"A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Hockney Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

13. Managers for Statuto RE. The following person will be appointed as A manager of Statuto RE for an unlimited period of time:

- Giuseppe Statuto.

The following persons will be appointed as B managers of Statuto RE for an unlimited period of time:

- Marjoleine Van Oort; and
- Ivo Hemelraad.

14. Managers for Hockney. The following person will be appointed as A manager of Hockney for an unlimited period of time:

- Giuseppe Statuto.

The following persons will be appointed as B managers of Hockney for an unlimited period of time:

- Marjoleine Van Oort; and
- Ivo Hemelraad.

15. Information regarding the Demerger. In accordance with Luxembourg Law, this demerger plan shall be published in the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) at least one month before the sole shareholder of the Demerged Company resolves to approve the Demerger and the demerger plan.

At the registered office of the Demerged Company, the following documents will be available for review by the sole shareholder of the Demerged Company no later than one month before the sole shareholder of the Demerged Company resolves to approve the demerger:

- Demerger plan.
- Annual accounts of Statuto Lux for the last 3 financial years.
- Closing Balance Sheet.

The resolutions of the sole shareholder of the Demerged Company approving the demerger shall be taken shortly after the expiry of the one month waiting period starting upon publication of this demerger plan with the Luxembourg Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

The creditors of the Demerged Company shall be entitled to request the provision of collateral pursuant to Article 297 of the Law and may obtain, free of charge, complete information regarding the procedure to be followed to exercise their rights as creditors of the Demerged Company at the following address: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

This demerger plan is worded in English followed by a French translation; and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Statuto Lux Holding S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Siège social: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 95326
Le 8 novembre 2010,

Le conseil de gérance de Statuto Lux Holding S.à r.l. («Statuto Lux» ou la «Société à scinder»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95326 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a décidé de soumettre à l'approbation de son associé unique ce:

PROJET DE SCISSION

Le conseil de gérance a préparé le projet de scission suivant, pour la scission partielle de la société conformément à la section XV (la «Scission») de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»).

1. Les sociétés parties à la Scission. Statuto Lux est une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 95326 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Statuto Lux a un capital social de 12.000 EUR représenté par 500 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune.

Statuto Lux envisage de faire une scission partielle, par la constitution de deux nouvelles entités conformément aux l'article 286 et suivants de la Loi.

La Scission s'effectuera par le biais du transfert d'une partie de l'actif et du passif de Statuto Lux à deux nouvelles sociétés à responsabilité limitée luxembourgeoises (les «Nouvelles Entités»):

- Statuto Lux Holding RE S.à r.l. ("Statuto RE"), une société à responsabilité limitée qui sera constituée en vertu des lois du Grand Duché de Luxembourg, qui aura son siège sociale au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Hockney Holding S.à r.l. ("Hockney"), une société à responsabilité limitée qui sera constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, qui aura son siège sociale au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Statuto Lux continuera à exister avec les éléments de l'actif et du passif restants conformément à l'article 288 de la Loi.

Les projets des statuts de deux Nouvelles Entités sont établis dans les sections 11 et 12 du présent projet de scission.

2. Informations générales sur la Scission. A la date d'adoption de ce projet de scission, un projet de fusion a été déposé pour la mise en oeuvre d'une fusion transfrontalière (la «Fusion») entre Statuto Lux et son associé unique, Winchester Managers Limited («Winchester»), dans laquelle Winchester sera absorbée par Statuto Lux de sorte que tous les éléments d'actif et de passif de Winchester seront transférés à Statuto Lux. La Scission décrite dans ce projet de scission aura lieu peu de temps après la mise en oeuvre de la Fusion.

A la date effective de la Scission, une partie des éléments d'actif et de passif de Statuto Lux seront automatiquement transférés aux deux Nouvelles Entités, et Statuto Lux continuera d'exister avec une partie de ses éléments d'actif et de passif actuels.

Les objectifs recherchés au travers de la Scission sont les suivants:

1. réduire la complexité du groupe Statuto (le «Groupe»);
2. réduire les doublons fonctionnels au sein du Groupe; et
3. rationaliser la chaîne de contrôle du Groupe.

3. Description et Répartition de l'actif et du passif de la Société Scinder. La Société à Scinder transféra une partie de son actif et son passif aux Nouvelles Entités. La répartition est basée sur le bilan comptable de la Société à Scinder du 30 septembre 2010 (le «Bilan de Clôture») qui prend en compte la situation post-Fusion de la Société à Scinder sachant que la Scission sera mise en oeuvre peu après la Fusion décrite au point 2.

La répartition de l'actif et du passif de la Société à Scinder sera faite comme suit:

	Statuto Lux Holding RE S.à r.l. EUR	Statuto Lux Holding S.à r.l. EUR	Hockney Holding S.à r.l. EUR
ACTIF			
Participations			
Kimberworth International B.V.		1.179.089	
Michele Amari S.r.l.	39.043.744		
PDM B S.r.l.		9.578.511	
PDM D S.r.l.		9.947.477	
Sesto S.r.l.		11.250.000	
Continental Investments S.A.	31.000		
RE Europe Circle S.A.	31.000		
Investi RE S.r.l.	129.200		
Resitalia Equity S.a.r.l.			1
Rei Finance B.V.		25.000	
Statuto US Holding L.L.C.		26.637.377	
White Night S.A.		34.500	
Citio S.a.r.l.		1	
Statuto Capital S.à r.l.		90.000	
L&L Luxury Good S.A.	200.000		
Statuto Fondi Immobiliari SGR S.p.A.	75.000		
MDP Management S.r.l.	50.000		
Brera Management S.r.l.	100.200		
Hockney Finance S.à r.l.			15.000
Invest Club One S.p.A.		61.400.000	
Duomo Management	10.000		
Fondo Platone	4.992.568		
Fondo Orazio	20.337.603		
Fondo Petronio		234.194	
Equinox II S.C.A.	3.165.345		
Total	68.165.660	120.376.149	15.001
Créances			
Prêt Fondo Platone	118.881		
Prêt Fondo Orazio	431.904		
Prêt Citio S.a.r.l.		593.075	
Prêt Resitalia Equity S.a.r.l.			11.633.066
Prêt Statuto Capital S.à r.l.		23.713.325	
Prêt Lomazzo S.r.l.			4.165.748
Prêt Resitalia S.r.l.			25.499
Depôt L&L Luxury Goods SA	47.631.496		
Prêt Continental Investment S.A.	930.017		
Prêt Re Europe S.A.	934.517		

Prêt Michele Amari S.r.l.	26.764.140		
Compte courant MDP Management S.r.l.	170.869		
Prêt Hockney Finance S.à r.l.			5.689.900
Compte courant Brera Management S.r.l.	25.753		
Compte courant Statuto US Holding L.L.C.		19.577	
Prêt Morumbi S.A.		4.807.759	
Prêt Benvolio S.A.		1.073.726	
Créance Duomo S.r.l.		342.838	
Total	<u>77.007.577</u>	<u>30.550.300</u>	<u>21.514.214</u>
Espèces en banque			
ING		14.080	
Privatebank AG		9.515	
Liquidités		1	
Liquidités à recevoir de Blackfriars		68	
Total	<u>0</u>	<u>23.664</u>	<u>0</u>
TOTAL ACTIFS	<u>145.173.237</u>	<u>150.950.113</u>	<u>21.529.215</u>
PASSIFS			
Provision			
Provision impôt		2.723.766	
Autres provisions		150.019	
Total	<u>0</u>	<u>2.873.785</u>	<u>0</u>
Payable			
Prêt PDM B S.r.l.		5.110.427	
Prêt PDM D S.r.l.		5.093.686	
Prêt Sesto S.r.l.		5.568.769	
Prêt Regent Properties S.n.c.		53.917.262	
Rei Finance BV		54.629.254	
Parco Dei Merlici Srl Minimum Guaranti		91 503 971	
Prêt Invest Club One		556.490	
Compte courant Investi Re S.r.l.	66.790		
Prêt Kimberworth International B.V.		9.065.153	
Michele Amari S.r.l.	494.550		
Derilca S.r.l.	3.783.175		
Ghetaldi S.r.l.		31.912	
Società Recupero Navigli S.r.l.		57.284	
Fournisseurs		553.542	
Taxes sur salaires		9.895	
Immobilia Re S.r.l.		3.000.000	
Immobilia Re S.r.l. Minimum Garanti		31 419 342	
Prêt Richelieu S.à r.l.		1.652.333	
Total	<u>4.344.515</u>	<u>262.169.320</u>	<u>0</u>
TOTAL PASSIFS	<u>4.344.515</u>	<u>265.043.105</u>	<u>0</u>
TOTAL DES ACTIFS NETS	<u>140.828.722</u>	<u>-114.092.992</u>	<u>21.529.215</u>

Tout élément d'actif ou de passif non réparti ou non décrit dans ce projet de scission restera avec Statuto Lux.

4. Contrepartie. En contrepartie du transfert d'une partie de l'actif et du passif aux Nouvelles Entités, ces entités émettront les parts sociales suivantes à l'associé unique de Statuto Lux et augmenteront leur prime d'émission comme suit:

- Statuto RE: capital social de 12.500 EUR représenté par 500 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR, avec une prime d'émission de 140.816.222 EUR; et

- Hockney Holding: capital social de 12.500 EUR représenté par 500 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 EUR, avec une prime d'émission de 21.516.715 EUR.

Le ratio d'échange des parts sociales est basé sur la valeur comptable, de l'actif et du passif transféré aux Nouvelles Entités.

En conséquence de la Scission l'associé unique de la Société à Scinder sera le propriétaire unique des Nouvelles Entités et les parts sociales émises à l'associé unique de Statuto Lux seront enregistrées sur les registres des associés des Nouvelles Entités.

Les nouvelles parts sociales donneront droit de voter et de participer aux bénéfices des Nouvelles Entités à partir de la date de leur émission.

5. Date à partir de laquelle les droits et Obligation transférés à Statuto Lux seront inclus dans les comptes des Nouvelles Entités. La Scission sera effective d'un point de vue comptable à la date effective de la scission, date à laquelle les droits et obligations transférés aux Nouvelles Entités seront considérées comme ayant été transférées aux Nouvelles Entités.

6. Date effective de la Scission. La Scission sera effective entre les parties lorsque la décision de procéder à la Scission aura été adoptée par l'associé unique de la Société à Scinder.

La Scission sera effective vis-à-vis des tiers après la publication dans la Gazette Officielle luxembourgeoise (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) des résolutions de l'associé unique de la Société à Scinder approuvant la Scission.

7. Droits et avantages spéciaux. La Société à Scinder n'a pas émis (i) de titres autres que des parts sociales ou (ii) des parts sociales porteuses de droits spéciaux de sorte que droit spécial ou avantage particulier ne peut être accordé à cet égard par la Société à Scinder dans le cadre de cette Scission.

En outre, aucun droit spécial ou avantage particulier ne sera accordé aux membres des organes d'administration et de gestion de la Société à Scinder.

8. Investissement du personnel. La Société à Scinder a deux employés.

Les employés de la Société à Scinder ont été dûment informés du projet de scission et de la scission envisagée, y compris des conséquences en découlant. La Scission n'aura pas d'incidence sur la situation de ces employés.

9. Rapport d'experts indépendants. Conformément aux articles 296 (1) de la Loi, l'associé unique de la Société à Scinder a renoncé à l'exigence d'un rapport d'experts indépendants concernant le projet de scission.

10. Rapport de gestion sur la Scission. Conformément à l'article 296 (2) de la Loi, l'actionnaire unique de la Société à Scinder a renoncé au rapport écrit détaillé du conseil de gérance de la Société à Scinder concernant la Scission.

11. Statuts de Statuto RE.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Statuto Lux Holding RE S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représentés par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

12. Statuts de Hockney.

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Hockney Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des

associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représentés par cinq cent (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

13. Gérants de Statuto RE. La personne suivante sera nommée en tant que gérant A de Statuto RE pour une période de temps illimitée:

- Giuseppe Statuto.

Les personnes suivantes seront nommées en tant que gérant B de Statuto RE pour une période de temps illimitée:

- Marjoleine Van Oort; et

- Ivo Hemelraad.

14. Gérants de Hockney. La personne suivante sera nommée en tant que gérant A de Hockney pour une période de temps illimitée:

- Giuseppe Statuto.

Les personnes suivantes seront nommées en tant que gérant B de Hockney pour une période de temps illimitée:

- Marjoleine Van Oort; et

- Ivo Hemelraad.

15. Informations concernant la scission. Conformément à la Loi sur les Sociétés, ce projet de scission sera publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au moins un mois avant que l'associé unique de la Société à Scinder décide d'approuver la Scission et le projet de scission

Au siège social de la Société à Scinder, les documents suivants seront disponibles pour examen par l'associé unique de la société, au plus tard un mois avant que l'associé unique de la Société à Scinder décide d'approuver la Scission:

- Projet de scission;

- Comptes annuels de Statuto Lux pour les trois (3) dernières années comptables;

- Bilan de Clôture.

Les résolutions de l'associé unique de la Société à scinder approuvant la scission seront prises dès que possible après l'expiration de la période d'attente d'un mois commençant à la publication de ce projet de scission dans la Gazette Officielle luxembourgeoise (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Les créanciers de la Société à Scinder seront en droit de demander la constitution d'une garantie conformément à l'article 297 de la Loi and pourront obtenir, gratuitement, des informations complètes concernant sur procédure à suivre pour exercer leurs droits en tant que créanciers de la Société à Scinder à l'adresse suivante: 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le présent plan de scission est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Statuto Lux Holding S.à r.l.

Marjoleine van Oort

Manager

Référence de publication: 2010148297/867.

(100169526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Parsifal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.472.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Parsifal Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149267/1031/16.

ACTION OIL LUXEMBOURG Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Action Oil Luxembourg Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;

2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149268/1031/16.

DUCAT HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 51.175.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *29 novembre 2010* devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Ducat Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149269/1031/16.

Remus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 50.105.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *29 novembre 2010* devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en REMUS Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149271/1031/16.

DAGON HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *29 novembre 2010* devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Dagon Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149272/1031/16.

Dairo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 48.933.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Dairo Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149273/1031/16.

ALINVEST HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 32.795.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Alinvest Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149274/1031/16.

Altice VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 143.725.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of October

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg,

There appeared:

Altice Services L.L.P., having its registered office located at London (EC2A4JB), L27 Holywell Row, registered with the Trade and Companies Register of London under the number OC314488,

duly represented by Maître Marie Sinniger, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal and dated on October 20, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the party appearing and the undersigned notary, will be annexed to the present deed and be filed together with the present deed with the registration authorities.

The above-stated company Altice Services L.L.P., is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Altice VII S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B143.725, with registered office in 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Jean SECKLER residing in Junglinster on December 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 112 of January 19, 2009 (the "Absorbing Company"). The by-laws of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Jean SECKLER, on May 31, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1621, dated August 10, 2010.

The undersigned notary states that:

1. Common draft terms (the "Merger Proposal") have been jointly drafted by the boards of managers of the Absorbing Company and the company Everido Limited a company governed by Cyprus law, having its registered office located at 12 Esperidon Street, 4th floor, 1087 Nicosia, Cyprus, registered with the Department of the Registrar of Companies and Official Receiver, Ministry of Commerce, Industry and Tourism in Nicosia under the number HE193944 (the "Absorbed Company"), (the Absorbing Company and the Absorbed Company are together referred to as the "Merging Companies") and approved in Luxembourg by a deed of the undersigned notary on June 30, 2010 by the board of managers of the Absorbing Company.

This Merger Proposal has been duly published in the Luxembourg Gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1427 dated July 13, 2010, and in the Cyprus Gazette on August 6, 2010, not less than one month before the present resolutions;

2. A merger report (the "Merger Report") has been drafted and issued by the board of managers of the Absorbing Company on June 30, 2010 setting out the principals and modalities of the merger, the general reasons of the merger, the consequences of the merger for the shareholders and management bodies, and finally the consequences for the employees and the creditors;

3. The documents required by Article 267 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, (the "Law") were made available at the registered office of the Absorbing Company not less than one month before the passing of the present deed;

4. According to article 271 of the Law, the undersigned notary has received a certificate attesting the completion by the Absorbed Company of the formalities to be accomplished by it pursuant to Cyprus law to carry out the merger, which certificate was issued by the District Court of Nicosia on October 27, 2010 (the "Certificate") as well as a copy of the draft terms of merger approved by the Absorbed Company, which are substantially identical in form and substance to the Merger Proposal, in order to carry out the legal review incumbent upon him and certifies that the Merging Companies have approved the Merger Proposal in the same terms.

The said Certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed and will be registered together with the present deed.

5. Subject to the publication of the present deed in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations:

(i) The merger shall become legally effective and will have for consequence a universal transfer between the Merging Companies as well as vis-à-vis third parties of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company.

For accounting and taxes purposes concerning the sharing in the profits of the Absorbed Company, the present merger will be effective as from January 1, 2010, 0.00 a.m;

(ii) Following the merger, the Absorbed Company will cease to exist;

(iii) Following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company shall be cancelled and all books, documents and other corporate records of the Absorbed Company shall be kept during the legal period of five years at the registered office of the Absorbing Company, being currently at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. According to a certificate issued by the managers of the Absorbing Company dated on September 15, 2010 (the "Managers' Certificate"), no member of the Absorbing Company has required during the period of one (1) month following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the convening of a general meeting of the Absorbing Company to resolve on the approval of the merger.

The Managers' Certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed and will be registered together with the present deed.

Statement

In accordance with article 271 of the Law of August 10th, 1915, the undersigned notary certifies the legality of the present merger.

Costs

All costs, taxes and duties in relation of the present deed are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date set forth at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person known to the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Altice Services L.L.P., une société avec siège social à Londres (EC2A4JB), au L27 Holywell Row, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Londres sous le numéro OC314488,

représentée par Maître Marie Sinniger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 octobre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société prénommée Altice Services L.L.P, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée Altice VII S.à r.l., établie et ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.725, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 112 du 19 janvier 2009 (ci-après la "Société Absorbante"). Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Jean SECKLER, en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1621 du 10 août 2010.

Le notaire instrumentant acte que:

1. Un projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») a été rédigé conjointement par le conseil de gérance de la Société Absorbante et l'organe de gestion de la société Everido, une société de droit Chypriote ayant son siège social au 12 Esperidon Street, 4^{ème} étage, 1087 Nicosie, Chypre, immatriculée au registre des sociétés et du receveur officiel, Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme à Nicosie sous le numéro HE193944 (la «Société Absorbée») («la Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes"»), et a été approuvé à Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 30 juin 2010 par le conseil de gérance de la Société Absorbée.

Ce Projet de Fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1427 le 13 juillet 2010 ainsi que dans la gazette chypriote le 6 août 2010, soit au moins un mois avant la date du présent acte.

2. Un rapport explicatif (le «Rapport Explicatif de la Société») a été rédigé et émis le 30 juin 2010 par le conseil de gérance de la Société Absorbante décrivant les principes et modalités de la fusion, les raisons de la fusion, les conséquences de la fusions pour les actionnaires et les organes de gestion, ainsi que les conséquences de la fusion pour les employés et les créanciers.

3. Les documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 2010 telle que modifiée (la «Loi»), ont été déposés au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant la date du présent acte.

4. Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant a, en vue d'effectuer le contrôle de légalité qui lui incombe, reçu un certificat attestant de l'accomplissement par la Société Absorbée des formalités lui incombant en vertu du droit chypriote, établi par la Cour de Nicosie en date du 27 octobre 2010 (le "Certificat"), ainsi qu'une copie du Projet de Fusion approuvé par la Société Absorbée, identique au Projet de Fusion quant au fond et la forme, et certifie que les Sociétés Fusionnantes ont approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes.

Ledit Certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

5. Sous la réserve de la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

(i) La fusion deviendra définitive et entrainera de plein droit la transmission universelle tant entre les Sociétés Fusionnantes qu'à l'égard des tiers de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Pour des raisons comptables et fiscales relatives à la participation aux bénéfices de la Société Absorbée, la fusion deviendra effective à compter du 1^{er} janvier 2010 à 0h00,

(ii) que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée cessera d'exister;

(iii) que suite à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les parts sociales de la Société Absorbée seront annulées et tous les livres et autre dossier de cette dernière seront conservés pendant le délai légal de cinq ans au siège social de la Société Absorbante, étant actuellement établie au 37, rue d'Anvers, L1130 Luxembourg.

6. Au vu d'un certificat émis par les gérants de la Société Absorbante daté du 15 septembre 2010 (le "Certificat du Conseil de Gérance") aucun associé de la Société Absorbante n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Le Certificat du Conseil de Gérance, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné certifie la légalité de la présente fusion.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires relatifs au présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec lui le présent acte.

Signé: M. SINNIGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47755. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147061/151.

(100169244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Guliver Demografie Wachstum, Fonds Commun de Placement,
(anc. Guliver Wachstum).**

Le règlement de gestion de Guliver Demografie Wachstum a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LRI Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2010144747/11.

(100165557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

As the quorum required by Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987 (which stipulates that at least half the shares in the company shall be present or represented) was not constituted at the Extraordinary General Meeting of 25 October 2010, a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held on Monday 29 November 2010 at 10.00 a.m. at the offices of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, Building H2O, Block A, on the ground floor at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, Luxembourg.

Agenda:

1. Transfer of the Company's registered office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
2. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune [of Hesperange] or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
3. Amendment of the heading of Article 11 of the Articles of Association from "Restrictions on the acquisition of the Company's shares" to "Restrictions on the holding of the Company's shares";
4. Amendment of the method of valuing listed securities as prescribed in Article 14 (c) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing unlisted securities as prescribed in Article 14 (d) of the Articles of Association; Amendment of the method of valuing derivative financial instruments as prescribed in Article 14 (g) of the Articles of Association;
5. Rewriting of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
6. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to limit the total amount of annual fees borne by a sub-fund or a class or sub-class of shares to a maximum of 5% of the average net assets;

7. Amendment of Article 14 of the Articles of Association to enable the Board of Directors to proceed with the calculation of a second net asset value in certain circumstances (Swing Pricing);
8. Deletion of the second paragraph of Article 18 of the Articles of Association which is repeated in Article 20 of the Articles of Association;
9. Rewriting of Article 20 of the Articles of Association describing the investment restrictions in order to meet the prevailing regulations more adequately;
10. Amendment of the first paragraph of Article 25 of the Articles of Association to enable the General Meeting of Shareholders to be held at the Company's registered office and not necessarily in Luxembourg;
Amendment of Article 25 of the Articles of Association to enable a General Meeting of Shareholders to be convened at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one tenth of the share capital;
11. Deletion of the words "both on the advisability and" and rewriting of the second paragraph of Article 29 of the Articles of Association as follows: "The General Meeting of Shareholders shall decide, following a proposal by the Board of Directors, for each class/sub-class of shares, on the amount of the dividend to be paid on distribution shares.";
12. Updating of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the conditions for depositing undistributed assets at the Caisse de Consignation in the event of the liquidation of a sub-fund, class or sub-class;
13. Add the possibility of splitting a sub-fund in accordance with Article 32 of the Articles of Association;
14. Addition of the words "and amending laws" at the end of Article 35 of the Articles of Association.
15. Corrections to the form of Articles 8, 17 and 33 of the Articles of Association.

Pursuant to Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, this second Extraordinary General Meeting may adopt resolutions irrespective of the capital present or represented. Decisions shall be made by a majority of at least two thirds of the votes cast. The votes cast do not include those attached to shares for which the shareholders have not voted or have abstained or whose vote is blank or invalid.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided they have given notice of their intention to attend, at least five full days before the Meeting.

A draft version of the new Articles of Association, the current prospectus and the latest interim report are available from the bodies listed in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010141153/755/60.

Ocean Oil Construction and Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133431/9.

(100152351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Jarkride Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 30.082.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 novembre 2010 devant notaire à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en Jarkride Spf S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, première phrase des statuts de la société;
2. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;
3. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149275/1031/16.

Luxshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 90.856.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Luxshipping S.A., welche am 22. November 2010 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2009
3. Entlastung der Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2010142221/16.

Magna Holding Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 42.332.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 novembre à 13.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2007, au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
3. Elections statutaires.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010142984/1031/17.

Marcomard S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.287.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 novembre 2010 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010 et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes y relatifs.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2009 et au 30 juin 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010144827/534/17.